

Le 5 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE
Mise en circulation du nouveau billet de 50 € le 4 avril 2017

La Banque de France commencera le 4 avril 2017 la mise en circulation du nouveau billet de 50 € de la série « Europe » sur l'ensemble du territoire français. La distribution auprès du grand public s'effectuera par l'intermédiaire des distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation interviendra simultanément dans l'ensemble des 19 pays de la zone euro.



L'émission du nouveau billet de 50 € constitue un enjeu important : 6,5 milliards de billets de 50 € Europe seront produits pour le lancement, dont 15,5% en France, premier producteur de la zone euro. La coupure de 50 € occupe la première place dans la zone euro en nombre de billets en circulation (45,1 % du nombre total de billets). En France, le billet de 50 € est moins utilisé et n'arrive qu'en troisième position derrière les coupures de 20 € et de 10 € mais sa part tend à croître.

Depuis le début de l'année, la Banque de France a mené de multiples actions de sensibilisation à destination des professionnels sur le nouveau billet de 50 €. Elle a réuni régulièrement les fabricants de distributeurs et d'accepteurs de billets, les banques, les transporteurs de fonds et les représentants du commerce pour veiller à ce que les équipements soient bien adaptés au nouveau billet de 50 € à la date de lancement, le 4 avril 2017. Les professionnels auront eu neuf mois pour tester et déployer ces adaptations, à l'aide de billets prêtés par la Banque de France.

Une innovation technologique

La « fenêtre portrait », intégrée dans l'hologramme du nouveau billet de 50€ comme dans celui de 20 €, constitue une innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets. Après le 5 € mis en circulation en 2013, le 10 € en 2014 et le 20 € en 2015, le billet de 50 €, quatrième billet de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro. Les billets sont rendus encore plus sûrs grâce au

perfectionnement des signes de sécurité intégrés qui garantissent une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces signes de sécurité sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner» le billet.

L'Eurosystème a choisi de placer un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque, dans le filigrane et l'hologramme de la nouvelle série de billets en euros. Un élément visible instantanément est le nombre émeraude, dont la couleur varie du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsque le billet est incliné. Par ailleurs, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures gauche et droite du billet, permettent, notamment aux personnes malvoyantes, d'identifier sans difficultés le billet.

Ces nouveaux billets représentent une avancée. Ils sont donc faciles à distinguer de leurs prédécesseurs tout en conservant le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série. Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série. Ces derniers seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à titre définitif, à une date qui sera communiquée bien à l'avance.

Les billets de la première série conserveront néanmoins leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés aux guichets de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Les chiffres clés

Au total, 6,5 milliards de billets 50 € ont été fabriqués pour l'ensemble de l'Eurosystème par 4 papetiers et 9 imprimeurs.

Sur ce total, plus d'un milliard de billets de 50 € ont été fabriqués par la France, soit 15,5% du besoin Eurosystème.

14 % des billets retirés en France aux distributeurs sont des billets de 50 €.

En France, 1,3 million de brochures d'information sur le nouveau billet de 50€ seront mises à disposition du public et des professionnels, dont 600 000 adressées directement aux PME, artisans et commerçants.